Services de Prévention et de Santé au Travail

QUELS SONT LES MOYENS ET RESSOURCES POUR AGIR DE MANIÈRE COMMUNE VERS LES APPRENTIS ?

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL NORMANDIE 2021 - 2025

Ce document a pour objectif de donner un cadre commun d'actions possibles à destination des apprentis, en tenant compte des différences de moyens et de priorités entre SPSTI.

Jeunes et peu expérimentés, les apprentis sont particulièrement exposés aux risques professionnels. Leur accompagnement constitue une priorité du plan national 2022-2025 de prévention des accidents graves et mortels. Lorsqu'ils ont moins de 18 ans, certains travaux leur sont interdits, d'autres sont réglementés **>> En savoir +**

Avec des chiffres de sinistralité préoccupants, en particulier dans le secteur agricole, ils sont comparativement victimes d'un plus grand nombre d'accidents que le reste de la population.

Quelle(s) cible(s) choisir ?

Il est opportun de s'intéresser aux 3 parties prenantes :
Entreprises d'accueil / Apprentis / Etablissements d'enseignement

Quel(s) moyen(s) d'action selon la cible sélectionnée ?

L'entreprise d'accueil

- **La Fiche d'Entreprise** peut intégrer un encart dédié aux apprentis et/ou inclure en annexe le mémento pratique. A noter qu'une entreprise sans apprenti aujourd'hui peut en embaucher demain, ces éléments au sein de la Fiche d'Entreprise peuvent être un atout.
- **Une réunion d'information à destination des employeurs d'apprentis**, animée par les professionnels du SPSTI.

L'apprenti(e)

- **La Visite d'Information et de Prévention (VIP) :** véritable vecteur de messages en prévention. La visite est l'occasion de diffuser les outils disponibles, soit du Service (brochures spécifiques), soit le Mémento apprentis.
- **La sensibilisation collective :** coûteuse en temps comme en témoigne l'expérience de plusieurs SPSTI, elle demeure dans les outils existants et à la main de chaque SPSTI (difficile de proposer un module commun).

Secteurs d'activité déjà réalisés en région : vente, boucherie-charcuterie, coiffure, esthétique, mécanique-carrosserie, BTP, hôtellerie-restauration, boulangerie.

L'établissement d'enseignement

- **Une réunion d'information générale** pour collecter les besoins des établissements d'enseignement et amorcer des premiers messages de prévention et de santé au travail. Des réunions plus spécifiques peuvent être organisées par la suite en fonction des besoins exprimés.

Contenu à ajouter pouvant être abordé lors de ces manifestations générales.

Conseil aux SPSTI

Créer une page internet dédiée aux apprentis et employeurs d'apprentis, y déposer les ressources institutionnelles utiles : guide DREETS, TUTOPREV', etc. et synthétiser les informations essentielles sous forme de FAQ par exemple.

Quelles ressources ?

Liens cliquables

- Mémento à destination des jeunes - Ministère du travail
- Mémento à destination des employeurs – Ministère du travail
- Guide DREETS "L'apprentissage en Normandie"
- Guide apprentissage et handicap – Ministère du Travail
- TUTOPREV'
- Vidéo PRST4 "culture de prévention"
- Site de l'OPPBTP, page apprentis
- Application mobile : exemple avec PETOCASK

Module de sensibilisation auprès des apprentis

Exemple de programme

- Présentation du Service de Prévention et de Santé au Travail (rôles et missions)
- Focus sur les conséquences en cas de difficulté au poste de travail (inaptitude, entre autres)
- Les principes généraux de prévention
- Les principaux risques du métier concerné (1 slide), exemples :
  - *Apprenti mécanicien = Bruit, risque chimique, TMS, vibrations, heurts et écrasement*
  - *Apprenti boulanger = Manutention, postures contraignantes, allergies, chutes, AT liés aux équipements de travail, horaires décalés*
  - *Apprenti coiffeur = TMS, irritations et allergies, coupures, brûlures, infections, chutes*
- Les mesures de prévention collectives liées à ces principaux risques
- Focus sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Conclusion

Document réalisé par le Groupe de travail "La culture de prévention dans les TPE/PME" du PRST4 Normandie – Juin 2025